

Une nuit à 4 heures du matin, 8 policiers, un interprète et un médecin font irruption dans la chambre de Zîn et de son fils. Contrainte à prendre des calmants, menottée et interdite de consoler son garçon, elle est embarquée et amenée à Genève. A l'aéroport, elle est menottée et les policiers cachent ses mains avec un foulard; pour ne choquer personne, ou pour ne provoquer aucun élan de solidarité ou de révolte face à une frêle femme, entravée comme une criminelle. Dans l'avion, elle ne peut pas s'asseoir à côté de son fils. L'enfant est terrifié. Une fois arrivée en Allemagne, on lui donne l'adresse du centre d'accueil de requérant.e.s et un peu d'argent. Elle doit se rendre là-bas par ses propres moyens. Lorsque les responsables du centre d'accueil l'informent qu'elle va être transférée dans son ancien foyer, là où vit son ex-compagnon violent, elle part et ... revient en Suisse pour déposer une nouvelle demande d'asile. Complètement traumatisée par tous ces événements, elle doit être à nouveau hospitalisée. Ses chances d'obtenir l'asile en Suisse restent maigres.



Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais Fédéral ouest
CH 3003 Berne



Chère Mme Sommaruga,
pour faire reconnaître
les viols et les violences
comme motif d'asile,
je soutiens
l'appel d'elles et je vous
invite à agir.

Lieu, date

Nom

Signature